

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 139 (1994)
Heft: 9

Artikel: La compagnie de lance-mines de chars
Autor: Morend, Stéphane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La compagnie de lance-mines de chars

Par le lieutenant Stéphane Morend

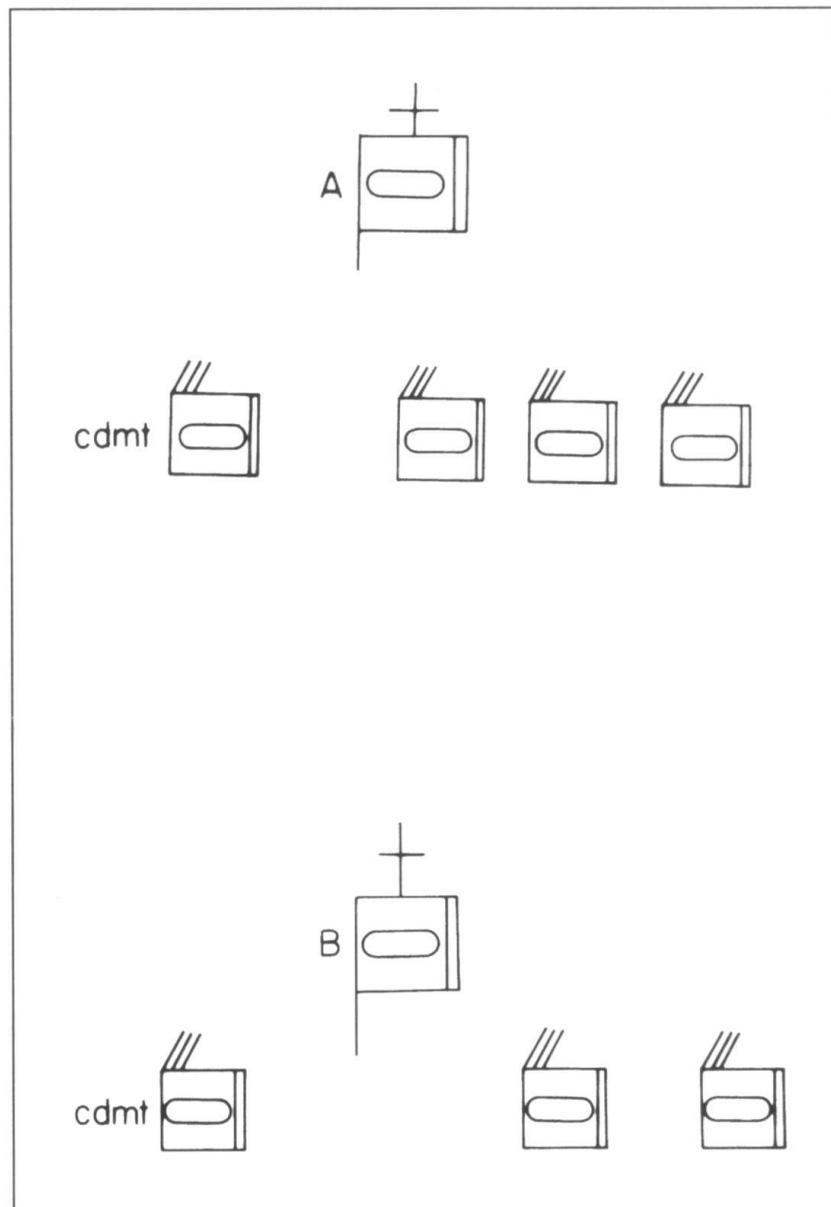
Lorsque nous parlons des troupes mécanisées et légères, nous pensons immédiatement au *Char 87 Leo*, au *Char 68* (maintenant *68/88* avec un système de visée laser pratiquement identique à celui du *Char Leo*), aux grenadiers de chars, aux cyclistes et même aux explorateurs. Cependant, peu savent qu'il existe une «arme secrète» dans l'armée suisse, les lance-mines de chars.

Caractéristiques de la cp Im chars

La compagnie de lance-mines de chars (cp Im chars) est par définition une arme d'appui. Elle est directement subordonnée au commandant des régiments de chars et des bataillons de chars de type B dans les divisions de campagne. En général, l'appui de feu des lance-mines de chars pèse lourd dans la prise de décision des échelons supérieurs.

Organisation et équipement de la cp Im chars

Une cp Im chars, type A, est directement subordonnée au commandant du régiment de chars qui forme l'ossature des divisions mécanisées (Armée 61). Avec Armée 95, ce type de compagnie sera intégré dans



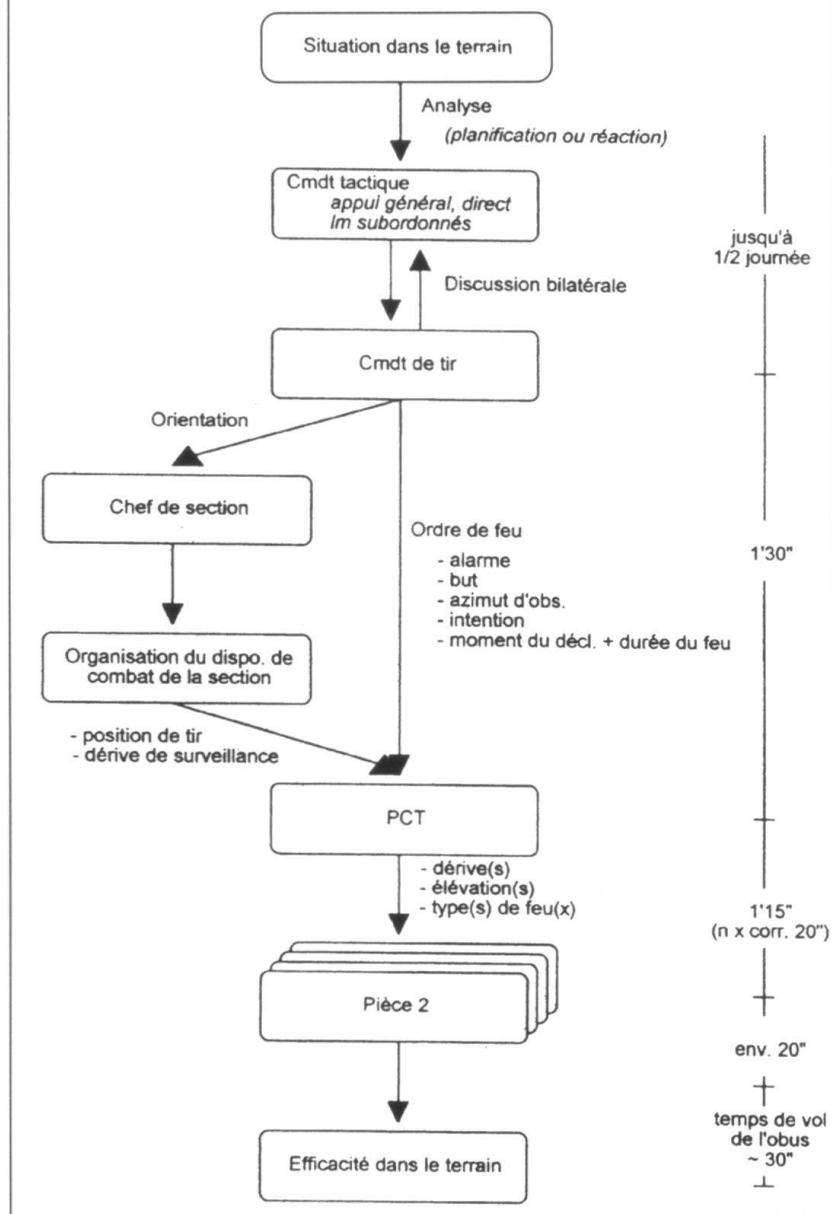
le bataillon mécanisé se trouvant dans la brigade blindée.

La section de commandement se compose du groupe de commandement et du groupe de soutien (équipe de service, équipe de

matériel, équipe de réparation et trois équipes de soutien de section).

Une cp Im chars, type B, se trouve dans le bataillon de riposte de la division de campagne comme cinquième compagnie. Elle se dis-

De la conception à la réalisation du feu de la sct Im de chars



- trois *Tubes-roquettes* (bientôt remplacés par le *Panzerfaust*);
- six *Mitrailleuses 64* de 12,7 mm.

Organisation de la section Im chars

La section Im chars se compose d'un groupe de direction des feux, d'un groupe d'observation et de quatre groupes de lance-mines de chars.

Le groupe de direction des feux conduit les groupes lance-mines de chars en position; il désigne les buts à combattre. Il se déplace dans le char de cmdt.

Le groupe d'observation constitue l'élément de liaison entre les troupes à appuyer et la section Im chars en position; il désigne les buts à combattre. Les observateurs sont équipés du nouveau *Goniomètre laser 85* et se déplace également avec un char de cmdt.

L'effectif d'une section Im chars est de 38 hommes.

Les missions de la compagnie Im chars

La section Im chars, en tant qu'unité de feu, est en mesure de soutenir, sans interruption (si tout va bien!) un bataillon de chars au combat (trois compagnies de *chars Léopard*, une compagnie de grenadiers de chars).

Le commandant de régiment (pour le type A), respectivement le comman-

tingue en deux points de la cp Im chars, type A:

a) la section de commandement ne possède ni équipes de réparation, ni équipes de soutien, car ces moyens sont intégrés dans la compagnie de service du bataillon;

b) il n'y a que deux sections de combat.

La section Im chars dispose en général de:

- quatre *Chars Im 64* de 12 cm;
- deux *Chars de cmdt 63*;

dant de bataillon (pour le type B), décide d'attribuer une section à un bataillon, respectivement à une compagnie, afin de l'appuyer.

Les Im chars peuvent assurer:

- des feux de barrage sur des passages clés pour nos chars;
- des feux d'appui sur les flancs d'une attaque mécanisée afin de combattre des positions antichars;
- des feux pour combattre des troupes en secteur d'attente ou se trouvant dans des fortins de campagne;
- des feux d'éclairage pour le combat de nuit.

Face à des véhicules blindés, l'efficacité des Im chars est moindre. On ne peut que les aveugler ou les har-

celer avec des obus fumigènes-incendiaires.

Face à de l'infanterie en position respectivement débarquée, ou face à des véhicules faiblement blindés, l'efficacité est naturellement accrue.

Collaboration avec l'artillerie

Les Im chars doivent travailler en étroite collaboration avec l'artillerie. En principe, la planification des feux et l'engagement des observateurs doivent être faits d'un commun accord. En général, les organes d'observation à disposition doivent diriger aussi bien le tir lance-mines que celui de l'artillerie. Cela signifie une liaison constante avec cette dernière.

Les Im chars dans Armée 95

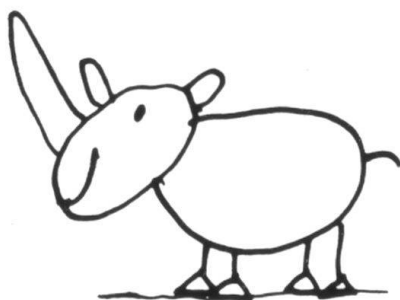
Une partie des compagnies lance-mines chars type A seront incorporées dans les bataillons mécanisés des brigades blindées. L'autre partie sera distribuée aux divisions de campagne et rejoindra ainsi les compagnies type B incorporées. Les bataillons mécanisés auront pour mission de préparer l'engagement des chars en assurant leurs flancs. En raison de la rapidité et de la mobilité accrue des brigades blindées, les lance-mines de chars devront faire preuve d'une capacité d'adaptation redoublée.

St. M.

NATIONALE SUISSE ASSURANCES

Direction pour la Suisse romande:

Quai Gustave-Ador 54 – Genève
Tél. 022/736 13 40 – Fax 022/736 15 90



17 représentations en Suisse romande